



C'est officiel ! Il n'y aura plus qu'une seule chambre de commerce et d'industrie en Charente-Maritime

vendredi 19 février 2021, par [lpe](#)

Véritable acte de naissance, le décret n° 2021-165 portant création de la Chambre de Commerce et d'Industrie territoriale de Charente-Maritime vient d'être publié au Journal Officiel du 17 février 2021. La CCI Charente-Maritime verra le jour, fin 2021, à l'issue des élections consulaires.

Les présidents des CCI La Rochelle (Thierry Hautier) et Rochefort et Saintonge (Hervé Fauchet), dès leur élection en 2016, avaient pris l'engagement sans y être obligés de créer une seule et unique CCI en Charente-Maritime avant la fin de la mandature.

Cette nouvelle Chambre de Commerce est déjà bien amorcée depuis le 1er janvier 2021 avec :

- La nomination d'un Directeur Général commun,
- Un organigramme mutualisé de l'ensemble des services,
- Et la présence de six antennes : La Rochelle, Rochefort, Royan, Saintes, Saint Jean d'Angély et Jonzac.

Les effectifs actuels sont les suivants : 40 personnes à La Rochelle et 110 sur Rochefort qui sera d'ailleurs le lieu (Corderie Royale) du siège de cette entité unique.

"L'objectif est d'être au plus près des entreprises de notre territoire pour développer l'esprit charentais-maritime..."

Le poids économique de la CCI Charente-Maritime (2021) c'est :

- 37611 entreprises
- 125609 salariés
- Près de 140 millions € de base CFE

Elle représentera le deuxième poids économique des Chambres de Commerce au niveau de la région Nouvelle-Aquitaine.

Crédits photo : CCI Rochefort Saintonge 2020